

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE GRENIER

Les participants sont tenus de signer le présent règlement et de le respecter dans son intégralité.

- Article 1 :

Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et aux associations (loi 1901).
Les professionnels de la vente au déballage, brocanteurs ou antiquaires, sont refusés.
Seuls les objets d'occasion peuvent être vendus à l'exception des armes et munitions, des matières dangereuses, des animaux vivants et des CD ou DVD gravés par les particuliers.
La vente d'alimentation et boissons est réservée exclusivement aux organisateurs.

- Article 2 :

Pour s'inscrire il faut : remplir un bulletin d'inscription, signer l'attestation sur l'honneur située en bas du bulletin d'inscription ainsi que le présent règlement, fournir une photocopie de votre pièce d'identité **Recto et Verso** et payer un droit d'inscription.
12 euros par emplacement de 7m pour les Toulousains et 16 euros pour les personnes extérieures à Toulouse. Possibilité de réserver 2 emplacements maximum par exposant.
En raison des frais engagés, aucun emplacement ne pourra être remboursé pour cause d'intempéries, de mévente, de mauvais emplacement, etc....
En cas d'absence ou de désistement d'un exposant, il ne sera effectué aucun remboursement.

- Article 3 :

Les exposants seront accueillis de 6h00 à 8h00 pour leur installation. Ils devront avoir leur pièce d'identité avec eux, et ils sont tenus d'accepter l'emplacement qui leur est attribué.
Seuls 2 véhicules seront acceptés sur place le temps de décharger, ils doivent ensuite être garés à l'extérieur des promenades le plus rapidement possible.
Après 8h aucun véhicule ne sera toléré dans les promenades et aucun exposant ne sera plus accepté.

- Article 4 :

Aucun exposant n'est autorisé à s'installer où il veut. Il doit obligatoirement respecter la place qui lui sera attribuée à son arrivée.
A la fin de la manifestation l'emplacement doit obligatoirement être nettoyé par l'exposant.

Le vide grenier n'est pas une déchèterie, les invendus et les sacs poubelles repartent avec leur propriétaire en fin de journée.

Si l'emplacement n'est pas laissé propre ou s'il y a des dégradations, les organisateurs se réservent le droit de poursuivre l'exposant afin de réclamer une indemnisation.

- Article 5 :

Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'expulser tout participant qui ne respecte pas la réglementation ou qui troublerait l'ordre au sein de la manifestation et ce sans pouvoir réclamer d'indemnisation ou de remboursement.

- Article 6 :

Chaque exposant est responsable de son matériel. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse ou toute autre détérioration des objets exposés. En cas de non respect de la législation, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables d'un éventuel accident.
Les organisateurs ne répondent pas non plus des cas de force majeure : orage, tempête ou tout autre événement imprévu.

- Article 7 :

La date limite des inscriptions est fixée au mercredi 28 mai 2025

Croix-Rouge Française / 07 84 61 25 89 / 03 83 43 29 15 (Mercredi ou vendredi)
www.toul.fr

INSCRIPTION

à retourner à l'adresse suivante :

Croix Rouge Française - 2 rue des Anciens Combattants d'Indochine - 54200 Toul
(un courrier de confirmation vous sera envoyé 8 jours avant la manifestation)



QUARTIER SAINT-EVRE / VALCOURT

DIMANCHE 1^{er} JUIN 2025
dans les promenades, Bld de Pinteville
Vide grenier des Promenades

Réservé aux particuliers, non aux professionnels.

12€ l'emplacement pour les Toulousains (7m. par exposant).

16€ les 7 m pour les personnes extérieures à Toulouse.

Les bénéfices iront à l'Unité Locale de la Croix Rouge de Toulouse pour aider au financement d'une colonie de vacances pour les enfants issus de familles en difficultés.

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

TÉL : e-mail :

Nombre d'emplacement(s) souhaité (2 maximum par exposant) :

Je déclare sur l'honneur : ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile. (art R321-9 du code pénal). **Je m'engage à respecter l'emplacement qui me sera attribué et le règlement intérieur ci contre.**

Je joins les pièces suivantes obligatoires et nécessaires à mon inscription :

- ☐ photocopie de ma carte d'identité recto/verso
- ☐ mon chèque d'un montant de€ à l'ordre de La Croix Rouge de Toulouse
- ☐ une enveloppe timbrée à mon nom et mon adresse (pour le courrier de confirmation)
- ☐ ou me renvoyer le courrier de confirmation par mail

Date et signature de l'exposant :

Inscription validée après réception des documents complets et dûment remplis.

